

DÎNER EXCEPTIONNELLEMENT À L'EXTÉRIEUR ÉLÈVES INSCRITS AU SERVICE DE GARDE OU SERVICE DES DINEURS

Par mesure de sécurité et afin de contrôler les absences des enfants qui dînent habituellement à l'école (dineur ou SDG) du pavillon 2 (Académie), vous devez faire parvenir **un courriel**, à l'adresse de l'école, Deuxrives@cssrs.gouv.qc.ca, pour nous donner votre autorisation qui lui permettra de quitter l'école sur l'heure du dîner avant 7 h 45 le matin.

❖ Si nous n'avons pas reçu de courriel de votre part, votre enfant dînera à l'école avec un repas de dépannage au coût de 6.00 \$

- Pas de message dans l'agenda;
- Pas de message sur papier;
- SEULEMENT, courriel à l'école : Deuxrives@cssrs.gouv.qc.ca

Ainsi, l'information est distribuée au personnel concerné. Cette méthode est beaucoup plus sécuritaire pour vos enfants.

Avant de quitter, l'élève doit confirmer son départ à la responsable du dîner

AUCUN ÉCOLIER NE PEUT PRENDRE L'INITIATIVE DE QUITTER L'ÉCOLE LE MIDI
SANS L'AUTORISATION PAR COURRIEL DU PARENT